représentation par la population, et de plus nous avons le remède aux griefs que la représentation par la population devait redresser à elle seule. (Ecoutez!) Nonseulement nous réalisons une économie, mais nous banissons à jamais de cette enceinte la cause permanante de discussions ou plutôt d'altercations pénibles et peu convenables. (Ecoutez!) L'inconséquence des adversaires du projet est étonnante. Sous ce rapport, l'hon, membre pour Lotbinière s'est surtout mis dans le cas d'être taxé d'inconséquence. Il accuse l'hon. procureur-général du Bas-Canada d'inconséquence, pour ne rien dire de plus Pour la seule raison qu'il occupe sa position actuelle et ne se préoccupe pas suffisamment des intérêts du Bas-Canada, dont il est le chet, voici ce qu'a dit l'hon membre:

( Ecoutez! écoutez!)

L'hon. membre pour South-Oxford (M. BROWN) est ici représenté comme ayant gagné sa popularité en attaquant les institutions du Bas-Canada, et l'hon. membre pour Montréal-Est (M. CARTIER) comme ayant mérité la sienne en défendant ces mêmes institutions, puis on insinue qu'il vient, toutà-coup, de les mettre à la merci de l'hon. président du conseil. Or, je demanderai à l'hon, membre pour Lotbinière, puisque par le fait même qu'on est partisan de l'hon. membre pour South-Oxford on doit être l'ennemi juré des institutions du Bas-Canada, comment se fait-il que lui-même et ses amis se sont rangés du côté de l'hon, président du conseil, alors au fort de cette lutte, et ont abandonné l'hon, procureur-général du Bas-Canada qui défendait les institutions Bas-Canadienues? La réponse est difficile, car la question peut se résumer dans ce dilemme : ou l'hon, membre a été profondément déshonnête en politique, ou il est profondément déshonnête aujourd'hui.

M. JOLY—Je n'ai jamais soutenu l'hon. procureur-général du Bas-Canada, et si je me suis trouvé du côté de l'hon. président du conseil c'est que neus étions également opposés à l'hon. procureur-général. C'était

le seul lien qui nous unissait, car sur la question de la représentation nous avons toujours différé d'opinion. Dans ce que signale l'honmembre, j'ai voulu dire que l'hon. président du conseil a gagné sa position actuelle en attaquant les droits du Bas-Canada que l'hon. procureur-général du Bas-Canada a toujours fait profession de défendre. Mais quand il ont découvert que cette lutte ne les mensit à rien, ils se sont donné la main et nous voyons aujourd'hui le résultat (Ecoutez! et rires.)

M. H. MACKENZIE — En tout cas, l'hon membre admet qu'il a viré casaque. Car lorsque l'hon procureur général défendait les institutions du Bas-Canada, il lui était opposé, et maintenant que ce dernier fait le contraire, au dire de l'hon membre pour Lotbinière, il le combat encore.

M. JOLY-Je lui étais opposé, pour bien

des raisons mais pas pour celle-là.

M. H. MACKENZIE - Enfin Then. membre a apporté son tribut à l'influence acquise par l'hon, membre pour South Oxford en attaquant les institutions du Bas-Canada. J'ai déjà dit que tout le monde n'était pas satisfait de ce projet. Et, à ce propos, je dirai un mot de la constitution du conseil législatif; je serai court. Dans mou adresse à mes électeurs, je me suis opposé à cette partie des résolutions. Ce n'est pas que je me soucie beaucoup de ce que nous avions un conseil législatif nommé par la couronne ou élu par le peuple, mais le principe nominatif ayant été abandonné pour le principe électif, je préférais qu'on s'en tînt C'est dans ces termes que j'ai parlé au peuple. Après avoir parlé dans une ou deux assemblées, je vis la dépêche du scerétaire des colonies, et je remarquai que cette question de la composition du conseil était signalée comme défectueuse; dès ce moment je crus que les gouvernements coloniaux allaient s'entendre pour opérer un changement sans doute; si cela n'a pas encore eu lieu c'est qu'il y a eu de bonnes raisons. J'eus mieux aimé que le changement eut été opéré; le Haut-Canada l'aurait également vu d'un œil favorable, mais cela ue suffit pas pour me faire rejeter le projet actuel. (Ecoutez!) Si ce point doit impliquer le rejet de la mesure, je ne me sens pas autorisé à proposer un amendement à cet effet. (Ecoutez !) Claborant une constitution, chacun doit comprendre qu'on ne pourra obtenir un bon résultat qu'au moyen de compromis et de concessions mutuelles. Il est absurde de